



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 107075

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer afin de connaître la position du Gouvernement quant à l'opportunité de pratiquer une visite médicale périodique pour les conducteurs âgés de plus de soixante-dix ans. Il le remercie de bien vouloir l'informer sur cette question.

Texte de la réponse

La question de l'aptitude médicale à la conduite est centrale dans la politique de sécurité routière. Toutefois, elle ne doit pas être abordée du seul point de vue de l'âge du conducteur. Il apparaît en effet que les seniors n'ont pas davantage d'accidents que leurs cadets, et que les difficultés de conduite sont liées à des affections spécifiques, notamment de la vue, et non à l'âge d'une manière générale. En conséquence, l'objectif du Gouvernement est de sensibiliser le corps médical aux conséquences des pathologies et traitements sur la conduite afin de leur permettre d'instaurer un dialogue avec les patients dans le cadre de leurs consultations. Une lettre conjointe du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, du ministre de la santé et des solidarités et du président du Conseil national de l'ordre des médecins du 29 juillet 2005 a été envoyée en ce sens à l'ensemble des médecins. Cette approche ciblée, couplée à l'intégration par les médecins de famille de la problématique sécurité routière dans leurs consultations permet de développer une plus grande information et une véritable responsabilisation des conducteurs face aux conséquences trop méconnues des affections et des consommations médicamenteuses.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107075

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10792

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12797